

n'étaient pas des employés du pétitionnaire, des témoins indépendants qui ne pouvaient avoir aucun but direct ou indirect en donnant leur témoignage contrairement à la vérité. Avec ces faits devant nous, je demande aux honorables messieurs, sérieusement, si le comité ayant devant lui six ou huit témoins qui jureraient positivement de la commission de ces actes, et n'ayant que les dénégations du principal—dénégations faites dans de telles circonstances que 999 individus sur 1,000 les auraient faites pareillement—je demande à quelle conclusion nous pouvions arriver ? La déposition du détective devrait être acceptée. Je le soumetts, à moins qu'elle ne soit annulée. La déposition des employés devrait être acceptée tout comme les témoignages des parties désintéressées. Je demande à l'honorable sénateur de Toronto, qui accentua ce point, que la déposition des employées devrait être rejetée, ce qu'il penserait s'il avait un procès devant un corps judiciaire, qu'il appellerait des employés responsables comme témoins et que l'avocat de la partie adverse clamerait : "Ces employés, par le fait même qu'ils sont employés, ne peuvent être crus" sérieusement. Je ne crois pas que nous puissions avancer une telle proposition et l'accepter gravement.

L'honorable M. LANDRY : L'honorable sénateur nous renvoie à la page 67 de la preuve. La question posée est : "Qu'advint-il de madame Hadley" ? La réponse est : "Madame Hadley était en haut." Il n'y avait pas de doute là-dessus car elle n'était pas dans le magasin.

L'honorable M. LOUGHEED : Si l'honorable sénateur veut lire toute la preuve aux pages 66 et 67 et ne pas choisir des passages isolés...

L'honorable M. LANDRY : C'est son opinion qu'il donnait. Il ne vit rien du tout.

L'honorable M. LOUGHEED : Il la vit aller là, et il savait qu'elle ne sortit pas de deux ou trois heures. Elle entra dans la chambre de Campbell et la seule sortie de cette chambre donnait sur un passage particulier ou une porte que la police surveillait. Permettez-moi de dire que le comité, en arrivant à cette conclusion avait une tâche bien désagréable. Ses devoirs sont sûrement déplaisants. Ce n'est pas un

Hon. M. LOUGHEED.

plaisir pour ses membres que d'avoir à rapporter un bill qui dissout les liens entre l'homme et la femme, et particulièrement quand la femme, comme dans le cas actuel, est une femme attrayante, possédant apparemment certain charmes, et qui s'oppose à la rupture. Je suis convaincu que la sympathie occupe une bien plus grande place, dans l'opposition qu'on a faite au bill, que le raisonnement. Cela soit dit sans offenser les honorables sénateurs qui ont combattu le rapport du comité.

L'honorable M. WILSON : Je désirerais savoir sur quoi se base l'honorable sénateur pour dire audacieusement que la sympathie plutôt que la raison a influencé les déclarations et le vote que les honorables sénateurs vont donner ?

L'honorable M. LOUGHEED : Je dis que cela fait honneur au bon cœur et à la tendresse des honorables sénateurs qui sont arrivés à cette conclusion. Et j'ai droit de penser ainsi après avoir entendu l'analyse que les honorables sénateurs ont faite des dépositions. Je crois donc avoir le droit de conclure que la sympathie plus que la raison a influencé leur jugement.

L'honorable M. JONES : L'honorable sénateur ne croit-il pas que ceux qui ont entendu les dépositions et vu les témoins sont plus exposés à être influencés par la sympathie que ceux qui ne les ont pas vus du tout ?

L'honorable M. LOUGHEED : Avec tout le respect que j'ai pour le bon jugement de mon honorable ami, je dois dire que dans ces circonstances il a pris une attitude des plus étonnantes. Il a dit que l'on jetait une suspicion sur certain employé avec lequel il avait été autrefois associé. Il nous a dit qu'il connaissait cette personne depuis un très grand nombre d'années et avait une si haute opinion de lui, que pour aucune considération il ne laisserait adopter ce bill sans revendiquer la réputation du défunt ; et il nous a dit que c'était la raison pour laquelle il était si fortement opposé à ce bill.

L'honorable M. JONES : J'ai dit que c'était une de mes raisons.

L'honorable M. LOUGHEED : Si cette manière d'apprécier les témoignages était adoptée par nos tribunaux, l'administration